



# DÉCISION MODIFICATIVE

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

Conseil municipal du 17 octobre

2024

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PROPOS INTRODUCTIFS .....</b>	<b>3</b>
<b>1. BUDGET CONSOLIDÉ .....</b>	<b>4</b>
<b>2. SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>4</b>
A) <b>Les recettes de fonctionnement.....</b>	<b>4</b>
B) <b>Les dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>5</b>
<b>3. SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL.....</b>	<b>6</b>
A) <b>Les recettes d'investissement.....</b>	<b>6</b>
B) <b>Les dépenses d'investissement.....</b>	<b>7</b>
<b>4. Présentation de l'épargne.....</b>	<b>7</b>

## PROPOS INTRODUCTIFS

La présente décision modificative a pour vocation de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et/ou les affectations budgétaires, sans remettre en cause les équilibres du budget et permettant de prendre en compte des éléments nouveaux non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Le projet de décision modificative qui est soumis se caractérise principalement par des ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget voté le 3 avril 2024. Une hausse des crédits en recette est constatée dans la section de fonctionnement avec la notification des bases fiscales ou de plusieurs subventions, mais également en section d'investissement, avec les signatures dernièrement des conventions avec la société des grands projets.

Ce rapport vient en appui du document budgétaire et comptable qui suit une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger.

Il présente le budget 2024 actualisé en détaillant les ajustements en dépenses et en recettes.

## 1. BUDGET CONSOLIDÉ

Tous mouvements confondus, cette décision modificative, s'établit en dépenses et recettes à un 8,284 M € comme détaillé ci-dessous portant le budget 2024 à 153,611 M €.

Décision modificative 1	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles Fonctionnement	+1 019 000 €	+ 926 926 €
Propositions nouvelles Investissement	+ 7 265 000 €	+ 7 357 074 €

## 2. SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

### A) Les recettes de fonctionnement

En €	Budget primitif	Proposition DM 1	Total 2024
<b>Recettes réelles</b>	<b>85 961 587,00 €</b>	<b>921 126,00 €</b>	<b>86 882 713,00 €</b>
013 - Atténuation de charges	488 297,00 €	0,00 €	488 297,00 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 887 579,00 €	120 000,00 €	7 007 579,00 €
73 et 731 – Impôts et taxes	66 447 324,00 €	691 408,00 €	67 138 732,00 €
74 – Dotations et participations	11 329 049,00 €	109 718,00 €	11 438 767,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	809 338,00 €	0,00 €	809 338,00 €
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>7 460 557,06 €</b>	<b>5 800,00 €</b>	<b>7 466 357,06 €</b>
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	68 709,00 €	5 800,00 €	74 509,00 €
043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002 - Résultat reporté	7 391 848,06 €		7 391 848,06 €
<b>Total des recettes cumulées</b>	<b>93 422 144,06 €</b>	<b>926 926,00 €</b>	<b>94 349 070,06 €</b>

Les recettes de fonctionnement sont valorisées pour prendre en compte :

- + 120 000 € de participations du délégataire Opalia pour le remboursement des fluides.
- + 159 718 € de revalorisation des dotations de l'Etat (DGF, DSU et DNP)
- + 691 408 € de hausse de la fiscalité directe

Par application du principe de prudence, les recettes de fonctionnement sont réévaluées à la baisse comme suit :

- - 92 500 € de participations de l'Etat (contrat de ville et CAF) sur la direction de la vie des quartiers et du cercle Boissière qui rencontrent des mouvements de personnels conséquents ainsi que des difficultés à recruter sur cette fin d'année.

Pour couvrir les mouvements d'amortissement de subventions d'équipements, il est demandé un ajout de 5 800 € en dépenses et en recettes pour 2024.

## B) Les dépenses de fonctionnement

En €	Budget primitif	Proposition DM 1	Total 2024
<b>Dépenses réelles</b>	<b>82 234 117,00 €</b>	<b>1 019 000,00 €</b>	<b>83 253 117,00 €</b>
011 - Charges à caractère général	24 116 283,27 €	518 000,00 €	24 634 283,27 €
012 - Charges de personnels et frais assimilés	44 263 807,76 €	311 000,00 €	44 574 807,76 €
014 - Atténuation de produits	2 757 300,00 €	0,00 €	2 757 300,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	8 461 025,97 €	190 000,00 €	8 651 025,97 €
66 - Charges financières	2 585 700,00 €		2 585 700,00 €
67 - Charges exceptionnelles	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>11 188 027,06 €</b>	<b>-92 074,00 €</b>	<b>11 095 953,06 €</b>
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	5 267 981,00 €	0,00 €	5 267 981,00 €
043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00 €	0,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	5 920 046,06 €	-92 074,00 €	5 827 972,06 €
<b>Total des dépenses cumulées</b>	<b>93 422 144,06 €</b>	<b>926 926,00 €</b>	<b>94 349 070,06 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont revalorisées pour prendre en compte en partie :

- + 311 000 € de masse salariale supplémentaire. Cela correspond à 170 000 € liés aux élections législatives supplémentaires ainsi que l'ajustement à la hausse des vacations des équipes d'animation et le paiement des saisonniers.
- + 360 000 € de hausse du budget de la restauration scolaire et extrascolaire. A la construction budgétaire 2024, la croissance du nombre d'enfants accueillis à la rentrée de septembre 2024 avait été anticipée mais dans une mesure moindre que la réalité à laquelle la ville se doit de faire face. En effet, la proportion d'élèves déjeunant va croissante en comparaison au nombre d'élèves fréquentant les établissements. Cette proportion peut difficilement être anticipée et varie d'année en année.
- + 158 000 € de hausse des cotisations d'assurance. La ville a renouvelé pour le 1<sup>er</sup> juillet ses marchés publics d'assurance. Les collectivités peinent à disposer de contrats d'assurance et certaines ne reçoivent que peu voire pas d'offres. La SMACL a accepté de continuer à assurer la ville avec une hausse conséquente de notre cotisation annuelle.
- + 190 000 € ont été ajoutés afin de permettre à la ville de soutenir plus activement l'AGG dont l'activité devient de plus en plus importante dans les quartiers.

Pour financer ces dépenses, il convient de prendre les recettes de fonctionnement nouvellement inscrites et d'impacter l'épargne de la ville de – 92 074 €.

### 3. SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

#### A) Les recettes d'investissement

En K €	Budget primitif	Proposition DM 1	Total 2024
<b>Recettes réelles</b>	<b>31 322 584,06 €</b>	<b>357 074,00 €</b>	<b>38 653 658,06 €</b>
Recettes d'équipement	15 499 418,94 €	357 074,00 €	22 856 492,94 €
13 - Subventions d'investissement reçues	6 283 300,00 €	529 321,00 €	13 812 621,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées hors 165	8 866 118,94 €	-172 247,00 €	8 693 871,94 €
204 - Subventions d'équipements reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles			0,00 €
23 - Immobilisations en cours			0,00 €
45 - Opérations pour le compte de tiers	350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €
<b>Recettes financières</b>	<b>15 823 165,12 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 797 165,12 €</b>
10 - Dotation, fonds divers, et réserves	4 200 000,00 €		4 200 000,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés	10 811 696,12 €		10 811 696,12 €
16 - Emprunts (165)	26 000,00 €		
024 - Produits de cessions d'immobilisation	785 469,00 €	0,00 €	785 469,00 €
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>12 688 027,06 €</b>	<b>6 907 926,00 €</b>	<b>12 595 953,06 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 267 981,00 €		5 267 981,00 €
041 - Opérations patrimoniales	1 500 000,00 €	7 000 000,00 €	1 500 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 920 046,06 €	-92 074,00 €	5 827 972,06 €
Résultat reporté			0,00 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>44 010 611,12 €</b>	<b>7 265 000,00 €</b>	<b>51 249 611,12 €</b>

Les recettes d'investissement sont augmentées de 7 265 000 € pour intégrer + 756 321 € d'acompte de la Société des Grands Projets dans le cadre des indemnités pour Félix Eboué, desquels ont été retranchés – 227 000 € correspondant de recettes liées à des subventions que la ville ne touchera finalement pas.

Aucun emprunt n'est souscrit pour équilibrer cette DM. Au contraire, de façon inédite depuis 2020, elle porte une baisse du volume emprunté de 172 237 € au titre de 2024, conformément au souhait de la municipalité de maîtriser le volume de la dette.

La décision modificative porte une dépense et une recette de 7 M€ se compensant. Il s'agit de la valorisation de la Résidence pour personnes âgées Camille BARROY entrée dans le patrimoine de la ville.

## B) Les dépenses d'investissement

En K €	Budget primitif	Proposition DM 1	Total 2024
<b>Dépenses réelles</b>	<b>31 630 206,00 €</b>	<b>259 200,00 €</b>	<b>46 167 606,00 €</b>
Dépenses d'équipement	31 579 206,00 €	248 700,00 €	46 106 106,00 €
16 - Emprunt hors 165	6 903 928,00 €		6 903 928,00 €
20 - Immobilisations incorporelles (hors 024)	24 325 278,00 €	-29 500,00 €	31 573 978,00 €
204 - Subventions d'équipements versées			0,00 €
21 - Immobilisations corporelles		278 200,00 €	7 278 200,00 €
23 - Immobilisations en cours			0,00 €
45 - Opérations pour le compte de tiers	350 000,00 €		350 000,00 €
<b>Dépenses financières</b>	<b>51 000,00 €</b>	<b>10 500,00 €</b>	<b>61 500,00 €</b>
10 - Dotation, fonds divers, et réserves	25 000,00 €		25 000,00 €
13 - Subventions d'investissement		10 500,00 €	10 500,00 €
16 - Emprunts (165+166+16449)	26 000,00 €		26 000,00 €
26 - Participations et créances rattachées			0,00 €
27 - Autres immobilisations financières			0,00 €
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>12 981 291,36 €</b>	<b>7 005 800,00 €</b>	<b>12 987 091,36 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 709,00 €	5 800,00 €	74 509,00 €
041 - Opérations patrimoniales	1 500 000,00 €	7 000 000,00 €	1 500 000,00 €
Résultat reporté	11 412 582,36 €		11 412 582,36 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>44 611 497,36 €</b>	<b>7 265 000,00 €</b>	<b>59 154 697,36 €</b>

Les dépenses d'investissement sont augmentées de 7 265 000 € pour intégrer, notamment :

- +178 025 € liés aux conventions d'enfouissement de réseaux signées avec le SIPPEREC à la suite de la délibération N°14 du 24 juin 2024 ;
- + 28 125 € pour les acquisitions subventionnées liées à la FAN Mobile ;
- + 24 000 € pour faire face aux remplacements d'électroménagers des offices de restauration ;
- + 18 550 € pour les acquisitions subventionnées liées au mobilier petite enfance ;
- + 10 500 € afin de rembourser l'Etat d'un trop perçu d'aide à la construction durable dans le cadre d'un contrat tripartite entre la ville GPGE et l'Etat visant à relancer la construction de logements.

## 4. PRÉSENTATION DE L'ÉPARGNE

La capacité d'autofinancement de la ville se maintient, enregistrant un infléchissement de 97 874 €. Par souci de transparence, il est présenté le tableau actualisé des épargnes. Aucun recours à l'emprunt n'est pris en compte pour financer cette DM.

	Budget Primitif	Décision modificative	Total 2024
<b>TOTAL BUDGETE</b>	145 327 939,65 €	8 284 000,00 €	153 611 939,65 €
<b>EPARGNE GESTION</b>	6 313 170,00 €	-97 874,00 €	6 215 296,00 €
CHARGES FI	2 585 700,00 €	0,00 €	2 585 700,00 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>3 727 470,00 €</b>	<b>-97 874,00 €</b>	<b>3 629 596,00 €</b>
RBST DETTE CAPITAL	6 903 928,00 €	0,00 €	6 903 928,00 €
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>-3 176 458,00 €</b>	<b>-97 874,00 €</b>	<b>-3 274 332,00 €</b>